**CONTRAT DE CESSION D’UNE ENTREPRISE**

**(Cession de fonds de commerce)**

**Entre les soussignés :**

**Le Cédant :**
[Nom de l’entreprise/personne],
Domicilié(e) à : [adresse complète],
Numéro d’identification IDE : [numéro],
Représenté(e) par : [nom et fonction],

Ci-après dénommé(e) **le Cédant**,

**Et**

**L’Acquéreur :**
[Nom de l’entreprise/personne],
Domicilié(e) à : [adresse complète],
Numéro d’identification IDE : [numéro],
Représenté(e) par : [nom et fonction],

Ci-après dénommé(e) **l’Acquéreur**,

**Collectivement désignés les "Parties".**

**Préambule**

Le Cédant souhaite céder, et l’Acquéreur souhaite acquérir, [décrire : le fonds de commerce ou l’entreprise], conformément aux termes et conditions définis dans le présent contrat.

**Article 1 : Objet de la cession**

1. **Nature de la cession :**
Le Cédant cède à l’Acquéreur :
* **[Décrire précisément l’objet : ex. le fonds de commerce, comprenant les actifs corporels et incorporels décrits en annexe].**
1. **Inclusions et exclusions :**
La cession :
* **Inclut [ou exclut] :**
	+ Les contrats en cours, tels que ceux avec les fournisseurs, les clients, ou les baux commerciaux (préciser les modalités spécifiques si nécessaire).
	+ Les droits de propriété intellectuelle associés au fonds de commerce.
* **Concernant les dettes et passifs :** Ces derniers sont transférés [ou non transférés] à l’Acquéreur, sauf stipulation contraire dans une annexe ou un accord spécifique.

**Article 2 : Prix de cession et modalités de paiement**

1. **Prix de cession :**
Le prix de cession est fixé à **[montant en CHF]**, tel que convenu entre les Parties, sur la base des évaluations réalisées et acceptées.
2. **Modalités de paiement :**
	* **Paiement initial :** Une somme de **[montant en CHF]** sera versée par l’Acquéreur au moment de la signature du présent contrat.
	* **Paiement différé :** Le solde de **[montant ou pourcentage]** sera réglé selon l’échéancier suivant : **[détail des échéances : dates et montants]**.
	* **[Optionnel] Clause d’ajustement :** Le prix de cession pourra être ajusté en fonction de **[exemple : la performance financière de l’entreprise ou les variations des passifs identifiés lors de la due diligence].**
3. **Modalités d’exécution :**
Les paiements seront effectués sur le compte bancaire désigné par le Cédant, dont les coordonnées figurent en annexe au présent contrat.

**Article 3 : Transfert de propriété et jouissance**

1. **Transfert de propriété :**
Le transfert de propriété des biens ou parts cédés prendra effet à compter de la date de **[préciser : ex. signature du contrat, paiement initial, etc.]**.
2. **Jouissance des actifs :**
L’Acquéreur bénéficiera de la jouissance pleine et entière des actifs cédés à partir du **[préciser : ex. date précise, paiement intégral ou autre événement conditionnel]**.
3. **Assomption des risques :**
Tous les risques liés aux actifs transférés seront assumés par l’Acquéreur à compter de **[date ou événement conditionnel, ex. transfert effectif, mise à disposition des biens, etc.]**.

**Article 4 : Garanties du Cédant**

Le Cédant garantit à l’Acquéreur les éléments suivants :

1. **Absence de charges :**
Les actifs cédés sont exempts de toute charge, hypothèque ou autre droit réel, sauf stipulations contraires expressément mentionnées dans le présent contrat.
2. **Conformité fiscale et comptable :**
Les déclarations fiscales, sociales et comptables de l’entreprise sont à jour et conformes aux dispositions légales applicables.
3. **Absence de procédures :**
Aucune procédure judiciaire, administrative ou arbitrale en cours ne menace la cession ou la viabilité de l’entreprise ou des actifs transférés.
4. **Exactitude des informations :**
Les informations transmises à l’Acquéreur dans le cadre de la transaction sont exactes, complètes et ne dissimulent aucun élément substantiel pouvant affecter l’objet de la cession.

Le Cédant s’engage à indemniser l’Acquéreur pour tout préjudice résultant de la découverte ultérieure de passifs non déclarés, de vices cachés ou de tout manquement à ses garanties.

**Article 5 : Obligations de l’Acquéreur**

L’Acquéreur s’engage à respecter les obligations suivantes :

1. **Exécution des obligations transférées :**
Prendre en charge et respecter toutes les obligations en cours liées aux actifs et aux contrats transférés, sous réserve des termes prévus dans le présent contrat.
2. **Information des tiers :**
Informer, conformément aux exigences légales et contractuelles, les tiers concernés par la cession, notamment les clients, fournisseurs et administrations compétentes.
3. **Respect des relations de travail :**
Maintenir les relations de travail conformément aux dispositions légales en vigueur, dans le cas où des employés sont inclus dans la cession, et respecter les droits et obligations liés à ces contrats de travail.

**Article 6 : Conditions suspensives**

La réalisation de la cession est soumise aux conditions suspensives suivantes :

1. **Audit de due diligence satisfaisant:**
L’Acquéreur devra valider un audit préalable portant sur les aspects juridiques, financiers, fiscaux et opérationnels de l’entreprise ou des actifs cédés.
2. **Obtention des autorisations nécessaires :**
Les Parties devront obtenir toutes les autorisations requises pour la cession, notamment :
	* Les approbations des organes de gouvernance concernés (ex. conseil d’administration, assemblée générale).
	* Les agréments administratifs ou réglementaires nécessaires.
3. **Paiement partiel ou total du prix :**
La cession sera conditionnée au paiement de la totalité ou d’une partie du prix, conformément aux modalités définies dans le présent contrat.

En cas de non-réalisation d’une ou plusieurs de ces conditions dans un délai de **[préciser : ex. 90 jours]** à compter de la signature du contrat, celui-ci sera considéré comme caduc, sauf accord écrit contraire entre les Parties.

**Article 7 : Confidentialité**

Les Parties s’engagent à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations échangées dans le cadre des négociations et de l’exécution du présent contrat.

1. **Exceptions à la confidentialité :**
Cette obligation ne s’applique pas aux informations :
	* Déjà accessibles au public avant leur divulgation.
	* Divulguées en vertu d’une obligation légale ou réglementaire, sous réserve d’en informer l’autre Partie, sauf interdiction légale.
	* Dont la divulgation est expressément autorisée par écrit par l’autre Partie.
2. **Durée de l’obligation de confidentialité :**
Cette obligation restera en vigueur pendant une durée de **[préciser : ex. 3 ans]** après la résiliation ou l’exécution du présent contrat.

**Article 8 : Résiliation**

En cas de manquement grave aux obligations prévues dans le présent contrat par l'une des Parties, l’autre Partie pourra résilier le contrat de plein droit.

La résiliation prendra effet après l’envoi d’une notification écrite à la Partie fautive, indiquant clairement les manquements reprochés, sauf régularisation dans un délai raisonnable précisé dans ladite notification.

**Article 9 : Litiges**

Tout différend relatif à l’interprétation, l’exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de **[préciser]**.

Le présent contrat est régi et interprété conformément au droit suisse.

**Article 10 : Dispositions finales**

**Accord intégral :**
Le présent contrat constitue l’intégralité de l’accord entre les Parties concernant son objet. Il remplace et annule tout accord, négociation ou engagement antérieur, qu’il soit écrit ou oral, relatif au même sujet.

**Modifications :**
Toute modification ou dérogation aux dispositions du présent contrat devra être formalisée par écrit et signée par les deux Parties pour être valable.

**Divisibilité des clauses :**
Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont jugées invalides ou inapplicables par une juridiction compétente, cela n’affectera pas la validité ou l’application des autres dispositions, qui resteront pleinement en vigueur.

**Fait à [lieu], le [date].**

**En deux exemplaires originaux.**

**Pour le Cédant :**
[Nom, fonction, signature]

**Pour l’Acquéreur :**
[Nom, fonction, signature]